



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Rennes, le 19 juin 2015

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Plémet

Comité de suivi des études du 19 juin 2015

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition.

Cet objectif prioritaire, inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*, s'est traduit par l'inscription, dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, de près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaïne) pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne¹. Cela représente un effort financier sans précédent.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Plémet, Gérard Derouin, Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor, et le représentant de la Région Bretagne, ont réuni, vendredi 19 juin 2015 à Plémet, le comité de suivi des études de ce projet. Cette instance réunit l'État, le Conseil régional, le Département des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

Un projet pour le Contrat de Plan État Région 2015-2020

Le projet d'aménagement au niveau de Plémet, d'une longueur d'environ 9 km, est étudié depuis mars 2013. Il s'est traduit par l'inscription d'une enveloppe de 50 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020, prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne. Ce montant permettra de mener l'ensemble des études, procédures et acquisitions foncières nécessaires, et de réaliser l'intégralité des travaux.

Choix d'une variante après concertation publique

L'État, maître d'ouvrage du projet, avait présenté en novembre 2014 aux membres du comité de suivi le bilan qu'il tirait de la concertation publique menée en juin/juillet 2014 et sa décision, validée par le comité de suivi, de poursuivre le projet sur la base d'un élargissement sur place de la route existante.

La DREAL a poursuivi l'étude du projet, en approfondissant les caractéristiques techniques de l'aménagement, et a pu notamment présenter lors du comité de suivi les mesures envisagées en termes de protection des riverains contre les nuisances sonores, l'étude d'impact agricole, les principes de mesures compensatoires environnementales ou d'insertion paysagère.

¹ Sur ce secteur, la prise en compte d'enjeux multiples ne permettra pas un engagement des travaux à horizon 2020.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

La poursuite du projet

Les membres du comité de suivi ont pris note du démarrage de la constitution de l'étude d'impact et du futur dossier de l'enquête préalable à l'enquête d'utilité publique. Celle-ci reste envisagée juste avant l'été 2016, après les phases de recueil d'avis (dont celui de l'Autorité Environnementale) et la poursuite de la concertation, qui permettront de consolider le projet.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57